



Une réflexion sur l'actualité de la pensée et de l'action de Jean Monnet

Gilles Grin*

Il y a trente ans, le 16 mars 1979, Jean Monnet disparaissait. Sa pensée et son action demeurent pourtant plus actuelles que jamais.

L'engagement de Jean Monnet dans les affaires du monde débute en 1914, alors qu'il n'a que 26 ans. Par la mécanique impitoyable des alliances, son pays, la France, se retrouve en guerre. Réformé pour des raisons de santé, Jean Monnet n'en décide pas moins de contribuer à sa façon à l'effort de guerre de son pays. Il obtient de rencontrer le président du Conseil René Viviani et lui propose que la France et l'Angleterre coordonnent leur effort de guerre. Jean Monnet, lucide et pragmatique, constate en effet que les deux pays gaspillent leurs ressources et dispersent leurs forces. Comment un jeune homme issu d'une famille de producteurs négociants en cognac et sans formation militaire peut-il être aussi impudent, se demandent certains hauts responsables ? Malgré les résistances, le message de Monnet est entendu et ce dernier est envoyé en Angleterre afin d'œuvrer à la coordination des approvisionnements franco-britanniques et à la création d'un pool des transports.

1919 : la guerre est finie depuis près d'une année et les Alliés imposent à l'Allemagne la paix de Versailles. Jean Monnet quant à lui fait son entrée sur la scène internationale en devenant secrétaire général adjoint de la Société des Nations nouvellement créée. Constatant les blocages inhérents à l'existence de droits de veto nationaux, il en tirera des leçons fort utiles pour la suite de son engagement. En 1923, il retourne à l'économie privée, tout d'abord en reprenant l'affaire familiale à Cognac, puis il devient un banquier international, impliqué dans les efforts de stabilisation monétaire de l'Autriche, de la Pologne et de la Roumanie. Il est aussi actif en Chine dans la réorganisation des chemins de fer.

1939 marque le début de la Seconde Guerre mondiale en Europe. A la veille de l'effondrement français de 1940, Monnet fait à Churchill, qui l'accepte, la proposition la plus audacieuse de sa vie : que, dans les circonstances exceptionnelles du moment, la France et le Royaume-Uni ne forment plus qu'une nation, ne conservant qu'un seul parlement, un seul cabinet, une seule citoyenneté, une seule défense et une seule monnaie. La demande française d'armistice à l'Allemagne par le maréchal Pétain empêche ce scénario d'avoir une chance de voir le jour. Comme 25 ans auparavant, Jean Monnet s'investit dans l'effort de guerre de son pays, mais cette fois depuis Londres, Washington et Alger. Il préside le comité franco-britannique de coordination économique puis, après la chute de la France, devient membre du conseil britannique d'approvisionnement aux États-Unis. Il met sur pied et propose au président Franklin D. Roosevelt le « Victory Program ». Après la libération de l'Afrique du Nord, il fait son entrée dans le comité de libération nationale à Alger. Selon l'économiste John Maynard Keynes, l'action de Monnet durant la Seconde Guerre mondiale aurait à elle seule permis d'écourter la durée du conflit d'un an.



Papiers d'actualité

N°7 | septembre 2009

En 1945, l'économie française est exsangue, ayant souffert non seulement de la guerre mais aussi de la grande crise des années 1930. Volontariste, Jean Monnet propose le plan qui portera son nom et devient le premier commissaire général du plan, chargé de la reconstruction et de la modernisation de l'économie française. Sa démarche consiste à faire asseoir autour d'une même table les représentants de l'Etat, des syndicats et du patronat et à faire émerger l'intérêt commun au moyen d'une planification indicative de l'économie. Les réflexions de Jean Monnet, qui datent de la période de la guerre, se précisent et s'affinent. Il comprend bien que la recherche de la paix et de la prospérité ne saurait se cantonner à une action purement hexagonale. Si la France et ses voisins devaient en revenir à des pratiques protectionnistes et autarciques dans le monde nouveau de l'après-guerre, les plus grands dangers seraient au rendez-vous. Il s'agit de ne plus commettre les erreurs de 1919, lorsque les Alliés ont perdu la paix après avoir gagné la guerre.

Sentant la situation devenir très dangereuse au printemps 1950, Jean Monnet élabore avec quelques collaborateurs, en moins d'un mois, neuf versions successives d'un projet qui va révolutionner le futur de l'Europe. Le projet définitif porte la date du 6 mai 1950 et est officiellement rendu public le 9 mai par le ministre des affaires étrangères Robert Schuman. La Déclaration du 9 mai 1950 postule : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. » Puis vient la proposition : « Le Gouvernement Français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. » Cette proposition révolutionnaire vise à placer les secteurs stratégiques du charbon et de l'acier, qui se trouvent au cœur de l'effort de guerre des pays, sous une organisation commune avec des institutions et des règles communes. C'est une main tendue à l'Allemagne fédérale, avec la volonté d'en finir avec l'esprit de supériorité et de domination des nations qui a déjà maintes fois conduit l'Europe dans l'abîme. La Déclaration du 9 mai 1950 conduit l'année suivante au traité de Paris créant la première Communauté européenne, la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Jean Monnet est de 1952 à 1955 le premier président de la Haute Autorité de la CECA.

Après l'échec du projet de Communauté européenne de défense en 1954, Jean Monnet est amené à repenser son rôle. Il décide de quitter ses fonctions officielles afin de mieux œuvrer de l'extérieur à la relance européenne qu'il appelle de ses vœux. Il crée en 1955 une institution de conception unique, le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe. Reconnaissant qu'une simple coopération intergouvernementale entre les pays n'est pas suffisante, le Comité d'action s'assigne la tâche de voir aboutir la résolution de Messine et de promouvoir lorsque cela est nécessaire des délégations de souveraineté dans le but de parvenir un jour aux Etats-Unis d'Europe. Les principaux partis politiques et syndicats non communistes des Six de l'époque (France, Allemagne fédérale, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) répondent à l'invitation de Jean Monnet de joindre la nouvelle institution. Celui-ci comprend en effet clairement que, seul, sa capacité d'action serait bien vite limitée. En fédérant par contre les partis et les syndicats représentant le cœur du monde politique et de la société civile afin de rechercher des consensus permettant la poursuite du processus d'union des Européens, Jean Monnet pense pouvoir œuvrer utilement au combat qui est le sien : égalité entre les pays sans esprit de supériorité ou de domination, recherche de l'intérêt commun par des institutions et des règles communes, paix en Europe et dans le monde, prospérité par la constitution de plus grands ensembles économiques et progrès social. Durant ses vingt ans d'existence (1955-1975), le Comité d'action œuvre notamment à l'adoption et à la mise en œuvre des traités de Rome, au développement des politiques communes, à l'intégration monétaire en Europe, aux réformes institutionnelles



N°7 | septembre 2009

visant à rendre les Communautés européennes plus efficaces et plus démocratiques, à l'adhésion du Royaume-Uni et à l'établissement d'une relation de partenaires égaux entre l'Europe et les Etats-Unis. En réaction à la crise de janvier 1963 faisant suite au veto du général de Gaulle à l'adhésion britannique aux Communautés, Jean Monnet et le Comité d'action développent une vision intégrée de ce que devrait être la place de l'Europe dans le monde. Ils promeuvent des idées comme la nécessité d'une réunification allemande dans le cadre de la Communauté européenne ou celle de développer une politique étrangère et de défense appliquant la méthode communautaire et permettant à l'Europe de s'exprimer d'une seule voix dans le monde. En 1976, après son retrait de la vie publique, Jean Monnet se voit conférer le titre de « citoyen d'honneur de l'Europe » par le Conseil européen. Ses cendres sont transférées au Panthéon en 1988.

Le fait que Jean Monnet poursuive les buts essentiels et intemporels que sont l'union des hommes, la paix et la prospérité rend sa pensée et son action complètement actuelles. Dans notre condition humaine, ces buts demeurent fragiles et ne devraient jamais être considérés comme définitivement acquis. Au cœur de la pensée de Jean Monnet se trouve la notion de civilisation. Dans le temps long de l'histoire, les Etats se sont développés, certains sont devenus Etats de droit. Pour Jean Monnet, au moment historique qui est le sien et que nous partageons, il s'agit d'aller plus loin et de créer des règles entre les Etats afin de mettre en place des communautés de droit dirigées par des institutions communes, permettant d'accumuler et de transmettre la sagesse collective que les éphémères vies individuelles ne sauraient autrement conserver. La recherche de l'intérêt commun peut ainsi être entreprise grâce à ce que les Européens ont appelé la méthode communautaire.

Il est important de se rappeler que pour Jean Monnet la construction européenne n'est pas une fin en soi mais un processus de transformation. Il conclut ainsi ses Mémoires : « Les nations souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se résoudre les problèmes du présent. Et la Communauté elle-même n'est qu'une étape vers les formes d'organisation du monde de demain. » Pour Jean Monnet, la construction d'une Europe unie ne doit pas viser à rétablir une grande puissance européenne basée sur le modèle de celles des siècles précédents, mais à contribuer à créer un monde plus harmonieux.

La souveraineté nationale est une question essentielle. Pour Jean Monnet, l'égalité entre les hommes et entre les nations est une condition nécessaire à la paix. Autrement dit, il s'oppose à tout esprit de domination d'un pays sur un autre. Son expérience de la collaboration interalliée au temps de la guerre et à l'époque de la Société des Nations a forgé sa vision des choses : les pays doivent consentir à des délégations de souveraineté lorsque cela est nécessaire. En même temps, comme ses notes de réflexion l'attestent, il est tout le contraire d'un centralisateur intransigeant. Ce débat sur le bien-fondé pour les Etats d'accepter ou non de se lier par des règles et des institutions supérieures reste plus actuel que jamais. Les institutions fondées sur l'intégration sont-elles nécessairement meilleures que celles relevant de la simple coopération ? Les réalités étant complexes, la réponse dépend bien entendu des domaines, ce d'autant plus que parfois l'application de la méthode intergouvernementale peut constituer un tremplin vers une dimension plus supranationale, comme en atteste le développement des questions de justice et affaires intérieures dans l'Union européenne. La pensée et l'action de Jean Monnet, qui sont indissociablement liées, fournissent un éclairage sur une nouvelle vision de la souveraineté des Etats, à savoir la souveraineté partagée par laquelle des Etats qui, seuls, seraient devenus impuissants peuvent regagner collectivement une influence grâce à une action commune.

L'approche préconisée par Jean Monnet d'une intégration entre des Etats sur une base volontaire et progressive fait de l'Union européenne une expérience historique unique. Nous sommes bien loin d'une intégration coercitive



Papiers d'actualité

N°7 | septembre 2009

où la majorité imposerait son fait à la minorité, ou d'un système de relations internationales dans lequel une puissance aurait des prétentions hégémoniques, ou encore d'un équilibre des pouvoirs entre pays où ces derniers n'auraient que des intérêts permanents et non des amis permanents, pour reprendre les termes de Lord Palmerston, avec à la clé des retournements constants d'alliances.

L'importance qu'attache Jean Monnet aux formes d'institutionnalisation tournées vers la poursuite de l'intérêt commun, que ce soit dans les domaines de la politique ou de l'économie, et son souci d'œuvrer au progrès social restent éminemment actuels.

Sur la base de ses convictions et avec un désintéressement personnel total, Jean Monnet est un bâtisseur d'institutions au service de l'union des Européens et d'une certaine idée du monde. Il conçoit des institutions officielles, privées ou bien encore d'un type *sui generis* comme l'est le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe. Il est clair qu'aujourd'hui personne ne pourrait plus rassembler les principaux partis politiques et syndicats ouvriers des 27. Au demeurant, les partis et syndicats n'exercent plus maintenant le même rôle que dans l'Europe des années 1950 et 1960, et de nouvelles institutions communautaires se sont développées, promues d'ailleurs elles-mêmes par Jean Monnet et le Comité d'action, que l'on songe au Parlement européen qui a vu son mode d'élection passer au suffrage universel et qui a gagné en compétences, ou bien au Conseil européen dont le rôle s'est affirmé comme fournissant les grandes impulsions à la construction européenne.

La vision globale de la paix et de la sécurité développée par Jean Monnet et le Comité d'action à partir de la fin des années 1950 tient compte du contexte de la guerre froide. On y trouve toutefois l'affirmation prophétique qu'une réunification allemande devrait avoir lieu dans le cadre de la Communauté européenne. Plusieurs autres éléments fondamentaux gardent une actualité intacte dans notre monde du début du 21^e siècle : l'Europe doit pouvoir parler d'une seule voix sur les grands enjeux mondiaux ; elle doit appliquer la méthode communautaire qui a fait son succès dans l'intégration économique aux questions de politique étrangère et de défense ; des relations de partenaires égaux entre l'Europe et les Etats-Unis sont nécessaires.

L'expérience contemporaine d'intégration européenne, unique dans l'histoire tourmentée du continent bien que non achevée et à laquelle a si puissamment contribué Jean Monnet, suscite beaucoup d'intérêt aussi en Asie, en Amérique et en Afrique, cela tant par son potentiel de résolution de conflits que par celui de la mise en place d'organisations régionales. En outre, face aux immenses défis globaux qui attendent l'humanité, une expérience qui a produit 60 ans de paix et de prospérité sur un continent autrefois ravagé par tant de calamités ne pourrait-elle pas offrir des repères utiles pour la gouvernance mondiale ?

Lausanne, septembre 2009

* Gilles Grin est docteur en relations internationales, vice-directeur de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne (www.jean-monnet.ch) dont il est responsable des activités scientifiques, de l'administration et des finances, ainsi que chargé de cours à l'Institut d'études politiques et internationales de l'Université de Lausanne. L'auteur s'exprime ici en son propre nom et ses propos n'engagent pas ses institutions d'affiliation.



Papiers d'actualité

N°7 | septembre 2009

Bibliographie sommaire :

BOSSUAT Gérard, WILKENS Andreas (dir.), *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la Paix*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

DUCHENE François, *Jean Monnet: The First Statesman of Interdependence*, New York, London, W. W. Norton & Company, 1994.

FONTAINE Pascal, *Le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe de Jean Monnet*, Lausanne, Centre de recherches européennes, 1974.

GRIN Gilles, « Jean Monnet, le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe et la genèse des traités de Rome », *Relations internationales*, Paris, no 136, hiver 2008, pp. 21-32.

GRIN Gilles, « Jean Monnet et les crises européennes », dans : *Construction européenne : crises et relances. Actes du colloque organisé par la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne, 18 et 19 avril 2008*, Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Paris, Economica, 2009, pp. 27-45.

MONNET Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976.

ROUSSEL Eric, *Jean Monnet : 1888-1979*, Paris, Fayard, 1995.